



Acte notarié ancien

Par Fredou

Bonjour,

Est ce que ce qu'il y a écrit sur un acte notarié de plus de 100 ans n'est plus valable ?

Cordialement.

Par isernon

bonjour,

même un acte notarié de 100 ans ou plus est valable, sauf bien sur, si un acte plus récent modifie l'acte plus ancien.

salutations